



Crise sanitaire: les mesures engagées par la commune

p. 4-5



Les derniers vœux de Bernard Marboeuf

p. 18



Le Conseil Municipal des Jeunes

p. 15

CCAS
p. 6



Finances
p. 11-13



Médiathèque
p. 17



AGENCEMENT - RÉNOVATION
 MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
 CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
 PORTES DE GARAGES
 PORTAILS ET CLÔTURES
 DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES

Pascal GRIMAULT
 12 rue Poullet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
 Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
 agencement.grimaault@orange.fr




DAUGUET® Serge sarl
 Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

Tél. 02 99 94 33 14
 Tél. 02 99 94 33 08

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
 sergedauguet@aliceadsl.fr
 www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCAL TUAL E.U.R.L.
CARRELAGE
CARRELAGE-FAIENCE
 REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
 3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
 35460 St-Brice-en-Coglès

Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133 - LÉCOUSSE 02 99 99 20 47
 www.charpente-fougeres-35.fr



SOCIÉTÉ DES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT

TECAM

URBANISME - INFRASTRUCTURES
 AMÉNAGEMENT - PAYSAGE
 MAÎTRISE ŒUVRE VRD

OPQIBI
 L'INGÉNÉRIE QUALIFIÉE
 N° 13 06 2583

47-49, rue Kléber - BP 80416
 35304 FOUGERES Cedex
 Tél. 02.99.99.99.49
 agence.fougeres@tecam.fr
 www.tecam.fr

LES JARDINS DE PÉROUZEL

Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
 maximedauguet@aliceadsl.fr
 www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



Faites tourner le vent de votre côté...
Communiquez

ARC en CIEL
IMPRIMEURS

ACTEUR ET PRODUCTEUR DE VOTRE COMMUNICATION LOCALE

GRAPHISME
 IMPRESSION NUMÉRIQUE
 OFFSET
 FINITION
 DÉCOUPE
 SIGNALÉTIQUE & DÉCO

PONTORSON
 02 33 60 10 61
 LÉCOUSSE FOUGERES
 02 99 94 25 26

commercial@arceniel-imprimeurs.com





RÉNOVATION - EXTENSION

illiCO travaux

Interlocuteur unique pour tous vos travaux. Accompagnement et suivi de chantier.

Agence Fougères - Vitré | 06 50 56 46 47
 1 allée de la Haute Garenne - 35133 LÉCOUSSE | roland.fougeray@illico-travaux.com
 www.illico-travaux.com



PEINTURE - DECORATION
 REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
 VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
 Tél. 02.99.94.59.00
 Port. 06.79.71.48.18
 e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr



sommaire

→ COMMUNICATION 4-13

La crise sanitaire
Les cérémonies des 8 mai et 18 juin
Les nouveaux arrivants
Le repas du CCAS
Thierry Le Maître, mandataire immobilier
La création d'un bassin de rétention
L'eau et l'assainissement
Les subventions aux associations
Le compte administratif 2019

→ ENFANCE JEUNESSE 14-16

L'actualité des écoles
Le Conseil Municipal des Jeunes
Les bilans financiers 2019
Les tarifs de l'accueil de loisirs

→ INITIATIVES 17

L'actualité de la médiathèque
L'UNC-AFN

→ SERVICES 18-23

Cérémonie des vœux
La médaille d'honneur pour 10 élus
Un agent et trois élus décorés
Le départ à la retraite d'Odile Michel
Les tarifs communaux 2020
Les chiffres de l'activité 2019
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

Dans ce premier éditorial comme maire nouvellement élue le 15 mars 2020 et installée officiellement le 25 mai 2020, je tiens à remercier sincèrement tous les lécousois.es pour la confiance que vous m'avez et nous avez accordée.

La nouvelle équipe et moi-même sommes honorées de pouvoir nous investir pour notre commune de Lécousse avec le dynamisme et l'envie de faire ensemble.

Vous trouverez joint à ce journal municipal un document de quatre pages relatant l'installation et les premières décisions d'organisation de notre nouveau Conseil municipal.

Cette édition retrace six mois d'actualités communales. Vous avez des décisions avant confinement et celles de la période de crise où les deux équipes municipales ont pu conjointement œuvrer pour le mieux-être de tous, notamment avec l'appel téléphonique aux plus âgés de la commune et la distribution de masques commandés avec Fougères Agglomération. Nous pouvons remercier les équipes administratives, techniques, scolaires et périscolaires pour la continuité de services assurés pendant cette période.

Ces trois mois, entre parenthèses et inédits pour tous, nous ont obligés à une adaptation de nos rythmes, à une attention aux plus fragiles... Nous devons encore rester vigilants dans nos fonctionnements pour les mois à venir.

Malgré tout, essayons de garder notre optimisme collectivement et notre dynamisme pour un avenir serein et agréable.

Nos projets, nos visions pour Lécousse de demain seront à adapter en permanence aux évolutions sociétales et environnementales. Nous voulons une commune et un territoire agréables et porteurs d'avenir pour tous et notre jeunesse en particulier.

Anne Perrin

Anne Perrin,
Maire de Lécousse





→ Crise sanitaire : les mesures engagées par la commune

Pour faire face à la crise sanitaire, la commune a pris toutes les mesures nécessaires pour accompagner la population, assurer la continuité des services publics et préparer la sortie progressive du confinement dans le strict respect des directives sanitaires.

Des locaux pour le Dr Le Du

Dès le 15 mars, le Dr Le Du, médecin de Lécousse, a sollicité la commune pour bénéficier d'une salle de consultation et d'une salle d'attente séparées de son cabinet habituel. Le but était de recevoir séparément les patients éventuellement touchés par le virus. La salle Émeraude et les bureaux annexes ont été mis à la disposition du médecin, dans le cadre d'une convention de partenariat. Le Dr Le Du recevait uniquement sur rendez-vous, sur deux créneaux horaires dans la journée. Ce dispositif a fonctionné en collaboration avec deux de ses collègues fougérais jusqu'au 31 mai.

Un communiqué aux habitants

Le 26 mars, un communiqué a informé les habitants des mesures prises par la commune pour faire face à la crise sanitaire. Mis en ligne sur le site Internet, le communiqué a également été mis à la disposition des clients de l'épicerie Saint-Martin. De nouvelles informations étaient consultables régulièrement sur le site et la page Facebook de la commune.

L'accueil de la mairie était fermé au public pendant le confinement, mais le standard téléphonique est resté ouvert aux horaires habituels pour accompagner les habitants et les guider dans leurs démarches.

L'épicerie Saint-Martin

Pendant la fermeture de la mairie, l'épicerie Saint-Martin a été le relais de la commune pour la mise à disposition de rouleaux de sacs jaunes. Des attestations de déplacement dérogatoire y ont aussi été déposées pour les habitants qui n'avaient pas d'imprimante.



▼ La distribution des masques en mode « drive ».

La commune a également mis en relation Sophie Lebreton, la gérante de l'épicerie, et Jean-Pierre Chemin, le maraîcher de Lécousse, qui subissait de plein fouet la fermeture des marchés. Les clients de l'épicerie ont pu ainsi acheter des légumes en circuit-court « made in Lécousse ».

Le salon de coiffure Styl'Coif

En l'absence d'activité commerciale, le Conseil municipal a décidé d'accorder au salon de coiffure Styl'Coif une remise gracieuse du loyer commercial pour la période du 16 mars au 31 mai :

- d'un montant de 124, 56 € TTC pour la période du 16 mars au 31 mars
- d'un montant de 249, 13 € TTC pour la période du 1^{er} au 30 avril
- d'un montant de 249, 13 € TTC pour la période du 1^{er} au 31 mai

Le montant total de la remise s'élève donc à 622, 82 € TTC.

Les personnes fragiles ou isolées

Les élus ont contacté par téléphone les Lécousois âgés de plus de 80 ans, afin de s'assurer qu'ils ne rencontraient pas

de difficulté et qu'ils avaient des contacts réguliers avec leurs proches ou des voisins.

Les services techniques

Les services techniques étaient mobilisables à tout moment pendant le confinement, avec la mise en place d'un service d'astreinte en continu. Au fil des semaines, des agents ont souhaité reprendre le travail pour assurer l'entretien des espaces verts.

La distribution de masques

En partenariat avec Fougères Agglomération, la commune a distribué gratuitement un masque à chaque habitant de Lécousse. Fabriqués par l'entreprise fougéraise FIM, ces masques en tissu lavables et réutilisables, agréés par la Direction Générale de l'Armement, ont été distribués le samedi 16 mai au complexe sportif et culturel et au Centre Technique Municipal. Fougères Agglomération n'ayant pas reçu la totalité de la commande, une distribution complémentaire s'est déroulée le mardi 26 mai au Centre Technique Municipal.



▼ Le retour des enfants à l'école Montaubert.

La réouverture de l'école Montaubert

La commune, le directeur de l'école, les représentants des parents d'élèves et la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN) ont préparé la réouverture de l'école Montaubert dans le strict respect du protocole sanitaire établi par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse : réaménagement des locaux pour garantir la distanciation physique, application des gestes barrières, port du masque pour les enseignants et personnels, etc.

À partir du 12 mai, les enfants de grande section de maternelle et des classes élémentaires ont ainsi été accueillis par

demi-groupe, dans la limite de 15 élèves en élémentaire et de 10 élèves pour les plus petits. Au préalable, un questionnaire a été transmis aux parents afin d'évaluer le nombre d'enfants présents à la date de reprise jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Concernant les temps périscolaires, l'accueil du matin a été supprimé pour éviter le brassage des élèves. Le midi, le repas a été fourni par les familles jusqu'à la fin du mois de mai, avant la reprise du restaurant scolaire à compter du 2 juin, toujours par petits groupes. Jusqu'à la fin mai, la garderie du soir a été assurée de 16 h 30 à 18 h 30, puis jusqu'à 18 h à partir du 2 juin.



▼ Les aménagements à l'accueil de la mairie.

L'Hôtel de Ville

La réouverture progressive de l'accueil de la mairie s'est faite à compter du lundi 11 mai dans le respect des règles sanitaires : distribution de gel hydroalcoolique, aménagement d'un parcours à sens unique pour éviter que les usagers ne se croisent, pose d'une signalétique au sol et installation de panneaux en plexiglas devant les bureaux d'accueil.

→ 8 Mai : une cérémonie en comité restreint



En raison de la crise sanitaire, la célébration du 75^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint, conformément aux instructions nationales. Au centre, Yvette Pelée de Saint Maurice, présidente de l'UNC 35 de Lécousse, entourée de Bernard Marboeuf et Anne Perrin. Au second rang Louis Poras porte drapeau AFN et René Delaunay porte drapeau des soldats de France.

→ 18 Juin : Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle



De gauche à droite était présent à cette commémoration : Denis Deleurme, porte drapeau Soldat de France, Yves Coupeau porte drapeau AFN, Hubert Couason 1^{er} Adjoint, Anne Perrin Maire de Lécousse, Yvette Pelée De Saint Maurice Présidente UNC.

➔ Accueil : les nouveaux habitants reçus en mairie



Le samedi 25 janvier, Monsieur le Maire a reçu les nouveaux habitants lors d'une cérémonie conviviale en mairie. « Vous avez fait le bon choix en vous installant à Lécousse et je suis très heureux de vous accueillir ce matin » leur a-t-il confié, avant de laisser la parole à Anne Perrin, 1^{ère} adjointe, pour une présentation de la commune. À l'invitation de Mylène Le Berrigaud, 3^{ème} adjointe, les nouveaux habitants se sont ensuite exprimés sur leur choix de Lécousse.

➔ Repas du CCAS : les doyens à l'honneur



Le repas annuel du CCAS s'est déroulé le mercredi 4 mars à la salle Hermine. Monsieur le Maire étant empêché, le repas était présidé par Anne Perrin, 1^{ère} adjointe. Au total, 240 personnes étaient présentes. Le service était assuré par des membres du CCAS, du Conseil municipal et trois jeunes Lécousoises.

Comme chaque année, les participants âgés de 90 ans ou qui auront 90 ans dans l'année ont été mis à l'honneur. Sur la photo, de gauche à droite : Lucien Morel, Francis Coupé, Yvette Dedilleux, la 1^{ère} adjointe Anne Perrin, Marie-Claude Boivent, Marie-Louise Marchix, Bernard Royer, Germaine Lemétayer, Amand Roussel et Joseph Froc. Marie-Louise Marchix était la doyenne de l'assemblée. Elle a fêté ses 98 ans la veille du repas. Au total, la commune recense 37 nonagénaires : 20 femmes et 17 hommes.

à noter

Forum des associations : au complexe culturel

L'association des commerçants de La Pilais n'étant pas en mesure d'accueillir l'événement en raison du contexte, l'édition 2020 du Forum des Associations se déroulera le vendredi 4 septembre au complexe culturel Pierre de Coubertin. Les associations seront présentes de 18 h à 21 h pour présenter leurs activités, répondre aux questions des visiteurs et prendre les inscriptions pour l'année.

et aussi...

Vallons Saint-Martin 2 : une subvention pour Fougères Habitat

Au lotissement les Vallons Saint-Martin 2, un permis de construire a été accordé le 1^{er} octobre dernier pour la construction par Fougères Habitat d'un collectif de 23 logements et de 4 pavillons. Le Conseil municipal a alloué au bailleur social une subvention d'investissement de 459 000 €, soit 17 000 € par logement, permettant l'équilibre budgétaire de l'opération. Cette aide sera versée en deux phases : 229 500 € sur l'exercice 2021 et 229 500 € sur l'exercice 2022.

Contrôle des bâtiments communaux : renouvellement du contrat

Dans le cadre des contrôles périodiques obligatoires de l'ensemble des bâtiments communaux, le Conseil municipal a renouvelé le contrat avec le Bureau Veritas pour la réalisation des prestations suivantes :

- une vérification triennale des installations électriques pour un montant forfaitaire de 2 262 € HT
- une vérification annuelle des installations gaz pour un montant de 1 356 € HT
- une vérification annuelle des appareils de cuisson pour un montant de 175 € HT

➔ Achat ou vente : Thierry Le Maître, conseiller immobilier

Après un long parcours dans les assurances, Thierry Le Maître a ouvert un nouveau chapitre de sa vie professionnelle. En octobre dernier, il a lancé son activité de mandataire immobilier indépendant. Rattaché au réseau national Optimhome, 1er réseau immobilier de conseillers indépendants sur Internet, il intervient à Lécousse, Fougères et les communes environnantes : Romagné, Saint-Sauveur-des-Landes, Saint-Germain-en-Coglès, etc. « *Je suis passionné par l'immobilier et j'aime le contact avec la clientèle* » explique-t-il. « *C'est très valorisant d'accompagner les gens dans un projet de vie et de les guider à chaque étape de leur projet. Interlocuteur unique, je m'occupe de tout de A à Z, jusqu'à la signature de l'acte authentique et la remise des clés chez le notaire. Je peux aussi proposer des services tels que diagnostics, solutions de financement, ainsi que des estimations gratuites sans engagement.* »



Thierry Le Maître connaît parfaitement le marché immobilier local, puisqu'il réside à Lécousse depuis plus d'une douzaine d'années. « Je suis là pour aider les clients à vendre vite, au prix du marché. Cela passe par un accompagnement personnalisé,

une écoute et une grande disponibilité » souligne-t-il.

Tél. 07 60 12 52 34

th.lemaitre@optimhome.com

www.th.lemaitre.optimhome.com

et aussi...

Salle Belle-Île : travaux de rénovation



Comme prévu au programme d'investissements 2020, une consultation a été réalisée pour la réfection de la salle Belle-Île, à Espace 13. Au programme des travaux :

le remplacement des menuiseries bois par des menuiseries alu avec volets roulants électriques, le remplacement de l'éclairage par du LED, la rénovation du parquet, la réfection de l'ensemble des peintures murales et boiseries, la dépose des sanitaires dans le local rangement avec mise en place d'un évier.

Le Conseil municipal a validé les devis suivants :

- entreprise Angenard (menuiseries et volets roulants) pour un montant de 13 650,65 € HT
- entreprise Gullient (électricité et éclairage) pour un montant de 2 683,62 € HT
- entreprise Morin Peinture (peintures) pour un montant de 1 530 € HT
- entreprise Germain (réfection parquet) pour un montant de 1 764,11 € HT

Le montant total des travaux s'élève donc à 19 628,38 € HT, soit 23 554,05 € TTC.

Sécurité : ralentisseur rue des Rochelettes



Dans le cadre de la sécurisation de la rue des Rochelettes, un ralentisseur a été aménagé à proximité de l'intersection avec la rue Jacqueline Auriol.

Les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Dauguet Serge SARL pour un montant de 1 900 € HT. La signalétique a été réalisée par la société JMG pour un montant de 1 866 € HT. Le coût total des travaux s'est donc élevé à 3 766 € HT, soit 4 519,20 € TTC.

Rues du Châtaignier et des Potiers : proposition du maître d'œuvre



Par délibération du 4 octobre 2019, le Conseil municipal a validé l'étude de sécurisation et de circulation des rues du

Châtaignier et des Potiers. Une proposition de maîtrise d'œuvre a été sollicitée auprès du bureau d'études Tecam, qui a réalisé l'étude, afin d'assister la commune dans la préparation du dossier de consultation des entreprises et la passation des marchés (le suivi des travaux sera assuré par les services techniques de la commune). Le Conseil municipal a validé la proposition du bureau d'études Tecam d'un montant de 6 500 € HT et retenu les entreprises suivantes :

- lot n° 1 Voirie - Eaux pluviales - Espace vert - Signalisation : entreprise Dauguet Serge SARL pour un montant de 165 766 € HT
- lot n° 2 Éclairage public : entreprise Citéos pour un montant de 51 182 € HT

Le montant total s'élève donc à 216 948 € HT, soit 260 337,60 € TTC.

➔ **Eaux pluviales :
la création d'un bassin de rétention**

et aussi...

Sécurité : installation de six bornes incendie

Dans le cadre de la mise en place du schéma communal de défense incendie, six nouveaux poteaux d'incendie seront installés afin de couvrir l'ensemble du territoire communal :

- Carrefour rue de la Guillardière/Hameau de la Guillardière
- Carrefour rue de la Croix Dorée/rue de la Basse-Porte
- À l'entrée de l'IME
- Carrefour rue de Folleville/rue du Clair-logis
- Giratoire du Rocher Coupé
- Carrefour rue Claude Debussy/rue Frédéric Chopin

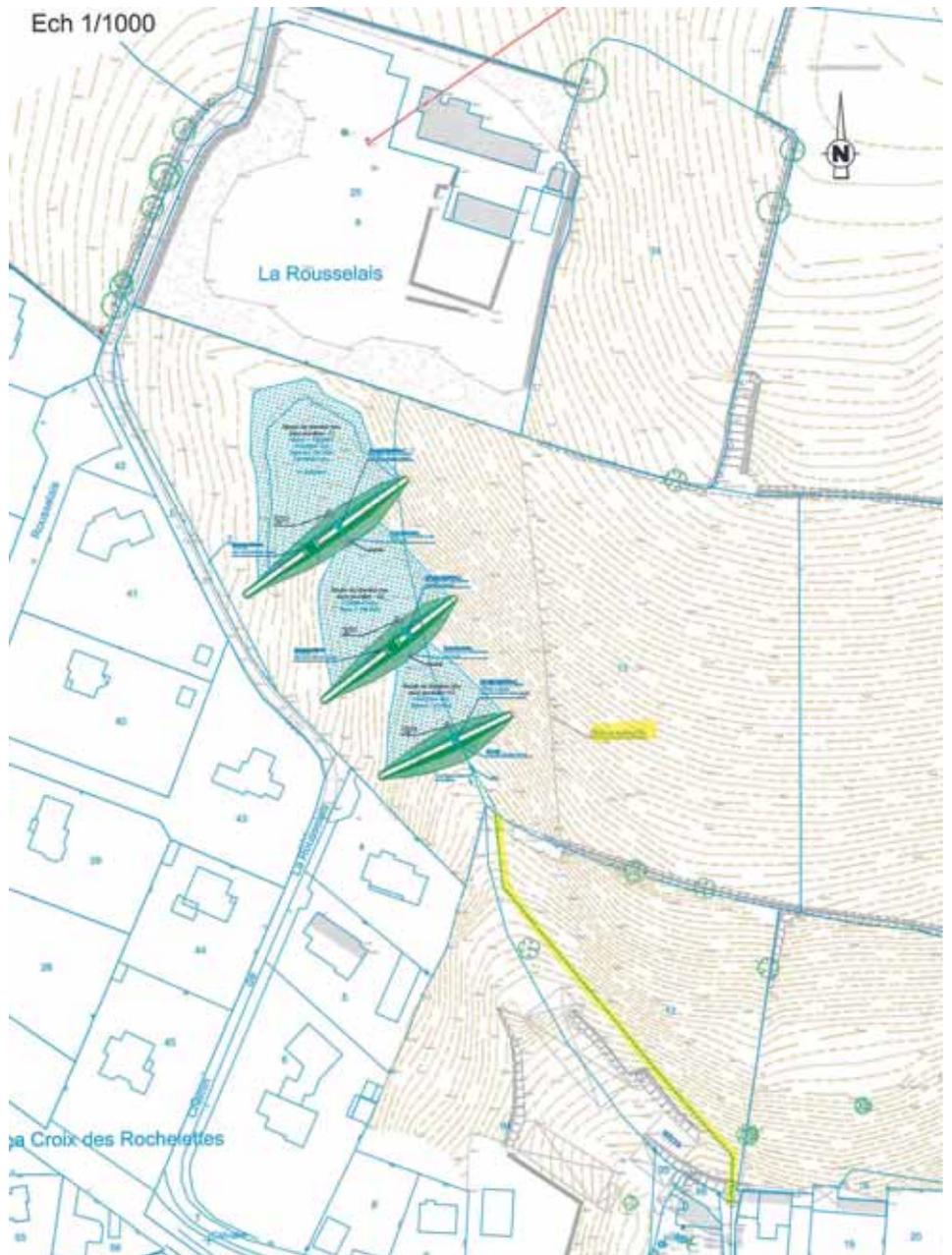
L'État accompagne les communes dans l'installation de nouvelles bornes incendie en accordant une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Par arrêté du 20 avril 2020, la commune s'est vu attribuer une subvention d'un montant de 4 550 €.

Pour la réalisation des travaux, le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Plaçon-Bariat pour un montant de 21 880 € HT.

à noter

Journée Citoyenne : rendez-vous en 2021

La 4^{ème} édition de la Journée Citoyenne, qui devait se dérouler le samedi 16 mai, a été annulée en raison de la crise sanitaire. La prochaine édition a d'ores et déjà été fixée au samedi 29 mai 2021. Comme les années précédentes, vous serez invités à participer aux chantiers d'amélioration du cadre de vie organisés par la commune. Au-delà de l'élan de civisme, cette matinée conviviale permet également de créer du lien social, de réunir les différentes générations, de faire connaissance avec les nouveaux habitants et de partager des compétences.



Dans l'objectif de créer un bassin de rétention des eaux pluviales pour les secteurs Daligaut-Auriol-Rousselais-Bliche, la commune a réalisé une étude hydraulique au début de l'année 2019. Cette étude et le dossier de déclaration Loi sur l'eau ont été agréés par la Préfecture en juillet dernier. Cet accord de la Police de l'eau autorise la commune à entreprendre les travaux. L'ouvrage, qui a pour but notamment d'anticiper l'urbanisation du secteur, sera constitué de trois bassins en cascade et d'un réseau enterré de collecte en aval.

Pour mener à bien le projet, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition des terrains nécessaires (environ 1, 22 ha) au prix de 2 € le m², ainsi que la mise en place d'une servitude de passage en terrain privé pour le raccordement d'une canalisation sur le réseau public du boulevard de Bliche.

Le bassin de rétention ayant vocation à intercepter les eaux pluviales du futur lotissement privé « Le Haut des Rochelettes » et des autres futures opérations d'urbanisation de la société PETIT Promotion, l'aménageur s'est engagé à financer 50 % du montant HT du coût du bassin, qui est estimé à 67 000 € HT (maîtrise d'œuvre et travaux).

→ Eau et assainissement : ce qui a changé au 1^{er} janvier

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'eau et l'assainissement sont de la compétence des intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2020. Cependant, les intercommunalités ont la possibilité de déléguer, sous certaines conditions, tout ou partie de ces compétences aux communes. Souhaitant poursuivre les coopérations mises en place avec la Ville de Fougères dans la gestion de ces services, Lécousse a demandé à bénéficier de ces délégations.

Cette nouvelle organisation ne change rien pour les usagers. Seul le montage juridique est différent. Ainsi, la commune n'aura plus de budgets « eau potable » et « assainissement ». Les tarifs seront votés annuellement par Fougères Agglo, sur proposition du Conseil municipal.

Les tarifs 2020

Le Conseil municipal a fixé les tarifs suivants pour l'année 2020. Ces tarifs ont été transmis à Fougères Agglomération pour validation.

Eau potable

- Abonnement : 55, 59 € HT
- Consommation : 1, 676 € HT/m³

Pour la consommation, il n'y a plus qu'une seule tranche. Le prix du m³ ne dépend plus de la quantité consommée.

Redevance assainissement

La redevance est fixée à 1, 776 € HT/m³.

Cette redevance est désormais assujettie à la TVA. Pour limiter une augmentation de 10 %, le prix de base a été diminué de 5 %.

Les rapports d'activités 2018

Eau potable

La distribution de l'eau potable sur la commune de Lécousse est assurée par le Service Municipal de l'Eau de Fougères dans le cadre d'une convention.

Au 31 décembre 2018, il y avait 1 670 abonnés à Lécousse, soit une augmentation de 1, 52 % par rapport à 2017.

Assainissement

La commune de Lécousse gère son propre réseau d'eaux usées et en assure l'entretien, ainsi que les travaux d'extension. Par contre, les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de la Ville de Fougères.

Au 31 décembre 2018, il y avait 1 432 abonnés à Lécousse, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2017. Les volumes facturés ont été de 125 892 m³ (- 3, 18 %).

Participation pour l'assainissement collectif PAC

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) est demandée 6 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Les tarifs, inchangés, sont les suivants pour l'année 2019 :

Construction individuelle	660 €
Par logement si collectif	210 €
Par chambre si hôtel	150 €
Locaux d'activités et restaurant	
Surface de plancher 1 à 100 m ²	700 €
Surface de plancher supérieure à 100 m ²	5 € par m ² supplémentaire

La PAC est demandée 6 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Simulation de facture 2020 pour une consommation de 120 m³

Conformément au décret n°2007-675 du 4 mai 2007

EAU	
Part fixe	55,59 €
Part consommation	201,12 €
Redevance Agence Eau (lutte pollution)	36,00 €
Redevance Syndicat Mixte de Gestion	22,80 €
	TVA 5,5 %
	17,35 €
Redevance Agence Eau (modernisation réseaux)	18,00 €
	TVA 10 %
	1,80 €
	Total TTC Eau
	352,66 €
Assainissement	
Tarif service Assainissement	213,12 €
	TVA 10 %
	21,31 €
	Total TTC Assainissement
	234,43 €
	Total facture TTC
	587,09 €
Prix au m ³ : 4,89 €	

le saviez-vous



Déploiement de la fibre optique : l'avancée du projet

Si dans les agglomérations, telles que la ville de Fougères, la couverture en très haut débit est assurée par les opérateurs privés, les autres communes bretonnes dépendent de Mégalis Bretagne, organisme financé par la Région Bretagne, les Départements bretons et les intercommunalités (dont Fougères Agglo qui verse 464 € par prise de raccordement). Les travaux de déploiement de la fibre optique, réalisés par le groupement Axiome-Bouygues Énergies & Services pour le compte de Mégalis Bretagne, sont en cours à Lécousse. Des foyers et des entreprises sont d'ores et déjà raccordés. La commune devrait être en grande partie fibrée d'ici au début 2021.

et aussi...

Wi-Fi en accès libre : une aide de l'Europe

Lécousse fait partie des communes retenues dans le cadre de l'appel à projet européen WiFi4EU, un dispositif qui soutient le déploiement d'un accès gratuit au Wi-Fi dans l'espace public. La commune a ainsi obtenu une aide de l'Europe de 15 000 € pour financer les coûts d'équipement et d'installation. Les bornes Wi-Fi en accès libre seront installées probablement au complexe Pierre-de-Coubertin et dans le cœur du bourg.



à noter

Collecte des déchets : les règles

Les ordures ménagères sont collectées le mercredi et les déchets recyclables (sacs jaunes) le mardi. Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes doivent être présentés la veille au soir de la collecte. Le bac doit être remis après la collecte et ne pas rester sur la voie publique. Rappelons qu'en cas de jour férié, les collectes du restant de la semaine sont décalées d'un jour.

Associations : les subventions 2020

Ces aides accordées par la commune représentent un total de **42 361,06 €**, conformément aux montants demandés par les différentes associations.

Secteur social local17 430 €

CCAS de Lécousse (dont subvention ADMR)	17 000 €
Amicale des donateurs de sang - Fougères	0 €
Groupt. employeurs Sud Fougerais	100 €
Les Amis de la MARPA	80 €
Restos du Cœur - Fougères.....	150 €
Alcool Assistance La Croix d'Or - Fougères.....	50 €

Secteur sportif16 900 €

ASL - Tennis.....	1 700 €
Tennis de table Fougères-Javené-Lécousse.....	400 €
Football Espérance de Lécousse	
- fonctionnement	3 800 €
- éducateur	1 700 €
Gym Club enfants.....	5 000 €
Dojo Lécousois	3 500 €
USL Vélo	400 €
Foulées de Lécousse	400 €

Secteur animation et culture5 380 €

Amicale des Aînés.....	1 000 €
ALI (informatique).....	780 €
UNC-AFN Soldats de France	600 €
Comité des fêtes - Fête de la Saint-Jean	3 000 €

Actions envers la jeunesse.....650 €

USEP sport (école Montaubert).....	250 €
UGSEL sport (école Notre-Dame).....	150 €
Institut Paul Cézanne - Fougères	50 €
Réseau aides spécialisées - école Montaubert	
(fournitures scolaires)	200 €
Participation aux activités sportives extérieures (6 à 18 ans) :	18 €/jeune

Divers2 001, 06 €

Association Alençon/Fougères/Dol demain - RN12.....	50 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail - Fougères	40 €
Prévention Routière - Rennes	30 €
Société de chasse de Lécousse.....	250 €
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine.....	1 321,06 €
Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine.....	120 €
FEVILDEC (Féd. destruction nuisibles)	190 €

→ Finances communales : le compte administratif 2019

Le résultat de clôture net du budget de fonctionnement 2019 s'élève à 1 277 337,51€, incluant le résultat reporté de 2018 de 477 966,32 €. En 2018, le résultat cumulé était de 1 227 986,32 €.

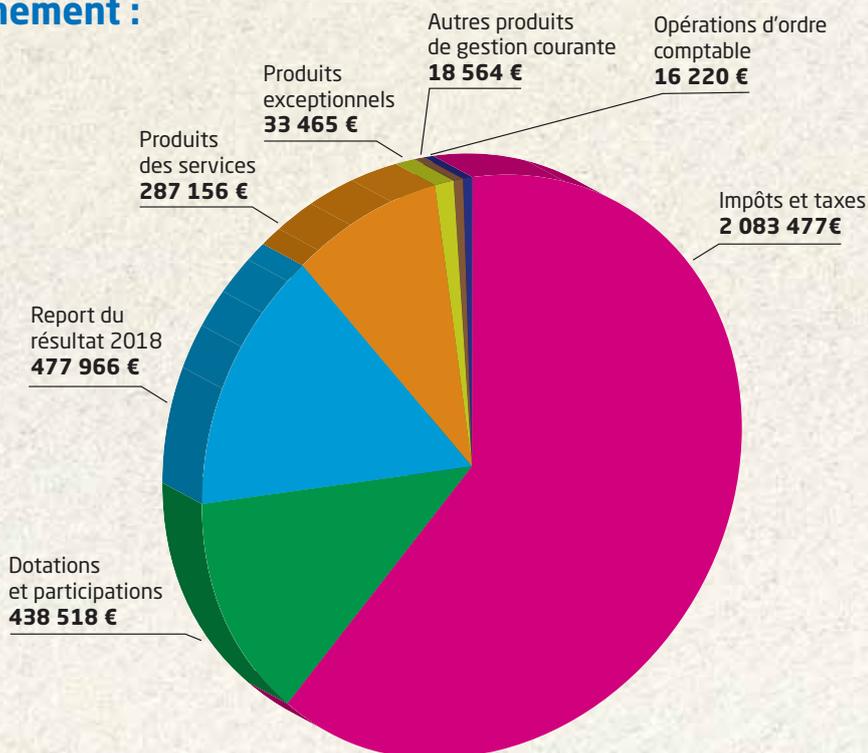
Le Conseil municipal du 28 février a décidé d'affecter 750 000 € au budget d'investissement 2020 et de reporter au budget de fonctionnement 2020 la somme de 527 337,51 €.

D'où vient l'argent ?

Recettes de fonctionnement :

3 335 416 €

(2018 = 3 306 030 €)



Impôts et taxes

Il s'agit principalement des contributions directes des ménages et des entreprises, soit 1 307 520 € (63 %). Elles progressent de 37 000 € en raison d'une forte revalorisation des bases (+ 2,2 %). Les taux de taxe d'habitation (16, 15 %) et de taxe foncière bâtie (16, 44 %) sont restés constants depuis 2003.

Fougères Agglomération nous reverse 462 251 € sur la base de l'ex-taxe professionnelle de 2003. Les nouvelles CVAE d'entreprises vont à l'Agglo.

La taxe sur les droits de mutation se maintient encore à un niveau élevé de 70 666 €.

À ce chapitre, figurent également les taxes sur la publicité extérieure (67 060 €) et sur l'électricité (83 470 €).

Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est stabilisée à un montant de 312 860 €, incluant une somme de 12 230 € liée au passage en Agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Depuis 2018, certaines dépenses de gros entretiens bâtiment et voirie permettent de récupérer la TVA à raison de 15 130 €.

Dans ce chapitre, les communes dont les enfants sont scolarisés dans nos deux écoles participent au frais de fonctionnement à hauteur de 55 140 €.

Produits des services

L'accroissement de la fréquentation de l'accueil de loisirs et des services périscolaires de l'école primaire Montaubert génère des recettes supplémentaires de 26 000 €, soit un total de 250 000 €.

Les autres recettes restent stables : la location des vélos électriques (3 990 €), la publicité dans le journal municipal (5 780 €), les concessions du cimetière (4 350 €).

Produits exceptionnels

Il s'agit du remboursement d'assurances et reprise matériel et de remboursement pour les arrêts de travail du personnel.

Autres produits de gestion courante

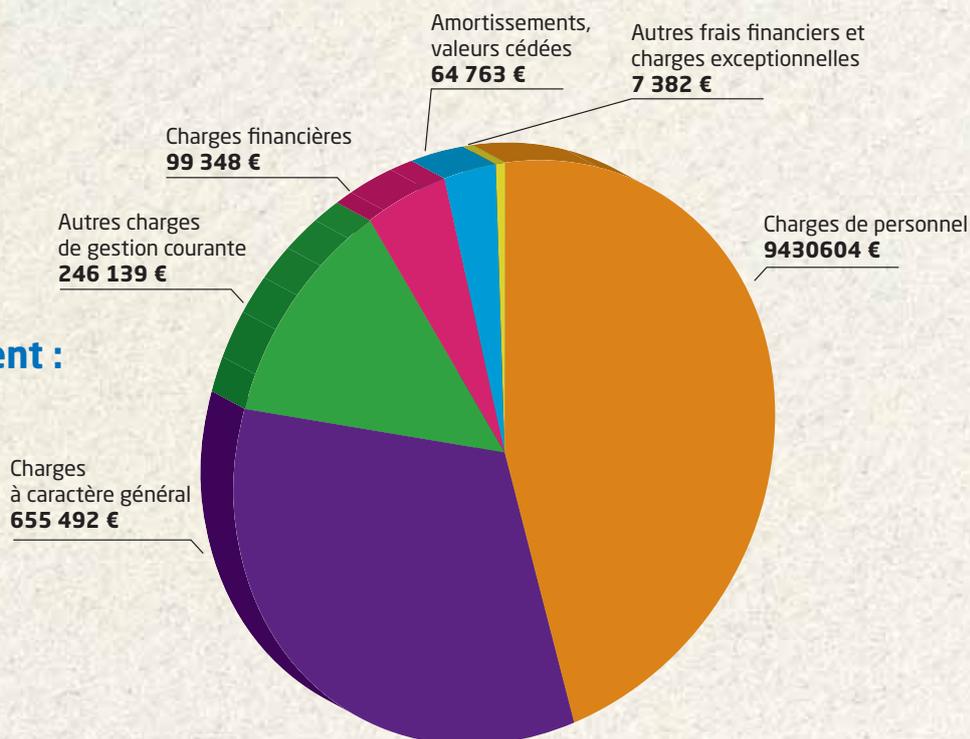
Le produit des locations de salles communales et commerces a progressé de 4 600 €, totalisant ainsi 18 584 €.

Où va l'argent ?

Dépenses de fonctionnement :

2 058 078 €

(2018 = 2 078 063 €)



Charges de personnel

La masse salariale, stable, représente 46% des dépenses totales, soit 286 € par habitant. C'est moins que la moyenne dans les communes de la même strate (2 000 à 3 500 habitants) : 366 € par habitant et 50% des dépenses totales.

Charges à caractère général

Ce chapitre subit des variations d'une année sur l'autre. Le poste énergie retrouve un niveau de 113 210 €, soit + 10 000 €. Le poste restauration scolaire et vacances représente 81 800 € et s'accroît de 5 000 € en raison de la hausse de la fréquentation. Le poste études diminue de 14 000 €. Le poste maintenance, balayage s'accroît de 19 000 €. Les entretiens de voiries représentent 88 000 €, bâtiments 25 800 € et véhicules 8 000€.

Autres charges de gestion courante

La diminution de 4000 € est liée à un changement de compte pour les autorisations d'urbanisme vers les charges à caractère général.

Les indemnités brutes des élus s'élèvent à 58 600 €.

Les subventions à l'école Notre-Dame (108 856 €) et aux associations (27 755 €) se maintiennent.

Sont également comptabilisés les frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs hors salaires et le dispositif Argent de Poche, soit au total 24 000 €.

Charges financières

Les frais financiers de l'année diminuent de 9 300 €. Les charges 2018 intégraient des frais de renégociation d'emprunt.

Un emprunt de 500 000€ a été réalisé en mars 2019 à un taux de 1,29 % sur 15 ans.

La capacité d'épargne de la commune depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	2 567 328	2 658 089	2 638 628	2 670 934	2 838 201	2 841 230
-Dépenses de fonctionnement	1 704 154	1 784 740	1 763 950	1 790 893	1 890 677	1 893 968
-Frais financiers	150 151	146 265	138 684	127 341	108 151	99 348
Capacité d'Auto-Financement (CAF) = Epargne brute	713 023	727 084	735 994	752 701	839 373	847 914
-capital emprunt	283 184	312 645	334 515	297 178	327 876	370 206
= Epargne nette	429 939	414 439	401 479	455 523	511 497	477 708

Ce tableau permet d'avoir une vue synthétique de l'évolution des résultats de la gestion de la commune sur les 6 années passées.

Les recettes ont progressé entre 2014 et 2019 de 273 900 €, tandis que les dépenses n'ont augmenté que de 189 810 €. Avec la baisse des frais financiers (50 800 € en 6 ans), l'épargne brute s'est renforcée de 134 890 € (+ 19 %) et atteint 847 000 €.

Au final, après remboursement des emprunts de 370 200 €, l'épargne nette de la commune atteint ainsi 477 710 € (soit + 47 770 € par rapport à 2014).

L'évolution des annuités à venir (capital + frais financiers), soit 477 400 € en 2020, permet de se projeter en terme de capacité à investir.

La difficulté tiendra dans les effets de la crise sanitaire 2020 sur nos finances communales des années à venir.

La capacité de désendettement de la commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision -nel2020
Capital restant dû au 01/01	4 373 k€	4 090 k€	4 314 k€	4 180 k€	3 883 k€	4 355k€	3985 k€
Soit € par habitant	1 413	1 307	1 365	1 297	1 182	1312	1 194
Capacité autofinancement	713 k€	727 k€	736 k€	753 k€	839 k€	848 k€	si 750k€
Soit € par habitant	230	232	233	238	266	268	
Capacité de désendettement en années*	6.1	5.6	5.9	5.6	4.6	5.1	5.3
Emprunt nouveau K€	350 k€	538 k€	200 k€	0	300 k€	500 k€	0
Annuités	433 k€	459 k€	473 k€	425 k€	438 k€	469 k€	477 k€
Soit € par habitant	140	147	150	132	136	142	143

● Capital restant dû / capacité d'autofinancement (CAF)

Ce tableau est très important pour la gestion d'une commune. Il fait le lien entre les engagements financiers et les ressources de la commune.

En 2019, il fallait 5,1 années pour réussir à rembourser la dette restante au 1^{er} janvier de l'année. Cette durée s'est située autour de 5 années depuis 2015 et se doit d'être inférieure à 8 années.

Même sans nouvelle réalisation d'emprunt, ce ratio de désendettement ne va pas diminuer au vu d'une capacité d'autofinancement sans doute moindre pour les années à venir.

→ Les investissements 2020 : 955 100 €

Subventions d'équipement-Études :.....192 000 €

- subvention annuelle à Fougères Habitat pour la construction de 27 logements collectifs au Clos des Prés.....187 000 €
- études diverses5 000 €

Bâtiments publics :.....98 100 €

- Hôtel de Ville : maintenance logiciels, redevance annuelle.....6 600 €
- Pôle Enfance : création clôture et aménagement réserve foncière.....6 500 €
- Centre technique : outillage et petit matériel5 000 €
- école Montaubert : rénovation salle maternelle, acq. monobrosse.....25 000 €
- Espace 13 : rénovation salle Belle-Île.....50 000 €
- Complexe sportif : acquisitions diverses5 000 €

Cadre de vie :.....60 000 €

- Défense incendie : installation de 6 nouveaux poteaux.....22 000 €
- panneau numérique d'information.....25 000 €
- liaison Irène Frain : rue des Dentellières8 000 €
- signalétique directionnelle et mobilier urbain5 000 €

Aménagements voirie et réseaux :.....605 000 €

- rues des Potiers/Châtaignier : sécurisation, stationnement, éclairage public300 000 €
- rues P.Beylet et P.Gauguin : études et aménagements de sécurité100 000 €
- CC du Parc : étude et travaux accès, voirie en plusieurs phases.....50 000 €
- réfection trottoirs et allées piétonnes.....10 000 €
- illuminations de Noël.....5 000 €
- Pérouzel : bassin rétention eaux pluviales100 000 €
- chemins ruraux : passage du Manoir20 000 €
- acquisition de terrains20 000 €

À noter : les budgets Eau et Assainissement sont désormais de la compétence de Fougères Agglo avec à la Ville de Fougères.



→ École Notre-Dame : les arts à l'honneur

Maternelle

Avant la crise sanitaire, les élèves de moyenne et grande sections ont bénéficié de séances d'arts visuels avec l'association « Il était une fois ». L'objectif était d'inventer et construire des insectes imaginaires pour embellir la cour des maternelles.

Élémentaire

Avant le confinement, nous les CE1, CE2 et CM1, avons participé à un projet « Art ». Ensemble, nous avons créé une œuvre en volume inspirée du patrimoine de Fougères et ses environs. D'autres écoles du secteur ont participé aussi à ce projet.

Dans un premier temps, nous avons réfléchi à ce que nous aimions et à l'identité de notre territoire. Nous avons choisi de représenter une immense fougère.

Après l'étude des différentes fougères avec M. Salenave, nous les avons dessinées et mises en couleur.



→ École Montaubert : danse urbaine pour les CM1-CM2

Depuis le début de l'année et jusqu'au confinement, les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école Montaubert ont participé à un projet de danse urbaine. Ils sont d'abord allés visiter les locaux du Centre Chorégraphique National, à Rennes, où ils ont rencontré les danseurs qui sont intervenus depuis dans la classe.

Les élèves se sont entraînés à maîtriser différents mouvements de danse urbaine et ils les ont enchaînés sous forme de petites chorégraphies. Ils ont appris aussi à s'exprimer avec leur corps et à évoquer les émotions qu'ils ressentent.

Ce projet « danse urbaine » s'est accompagné d'une découverte du milieu de la danse professionnelle, par la visite du Centre Chorégraphique et du centre culturel Juliette Drouet, ainsi que par des spectacles, dont « Sens » de la compagnie Arcosm le 10 février dernier.

La classe de CM1-CM2 de l'école de Laignelet et deux classes de 6èmes du collège Gandhi ont également participé au projet.



→ CMJ : collecte solidaire et mangeoires à oiseaux



L'action de solidarité organisée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) en fin d'année a obtenu un très beau succès, puisque plus de 900 objets ont été collectés par les enfants. Comme lors de la première édition, les jouets, livres, peluches et autres jeux en tout genre ont

été remis au Secours Populaire du Pays de Fougères.

Autre beau projet concrétisé : les huit mangeoires à oiseaux fabriquées lors de la Journée Citoyenne 2019 ont été installées dans divers endroits du centre bourg.

Le CMJ, qui a été prorogé d'un an en raison de la crise sanitaire, donne d'ores et déjà rendez-vous aux jeunes Lécousois le samedi 29 mai 2021 pour un après-midi ludique organisé lors de la Journée Citoyenne.

→ Les bilans financiers 2019

Pôle Enfance

En 2019, le Pôle Enfance a fonctionné 171 jours. Le coût total des dépenses s'est élevé à 185 407,03 €, dont 131 512,60 € de salaires et charges et 16 059,88 € de frais de structures. Les recettes se sont élevées à 122 830,58 €, dont 69 078,95 € de participations des usagers et 46 669,66 € de participations des institutions. Le reste à charge pour la commune a été de 62 576,45 €, soit 34 % des dépenses (4 % en moins par rapport à 2018).

Accueil de loisirs

En 2019, l'accueil de loisirs a fonctionné 104 jours. Le nombre d'heures déclarées à la CAF/MSA a été de 36 158, soit 5 718 de plus qu'en 2018 ! Les dépenses (salaires et charges, restauration, transport, matériel, etc.) se sont élevées à 158 926,95 €. Les recettes (participation des familles, participation de la CAF/MSA) ont été de 115 558,61 €. Le reste à charge pour la commune a donc été de 43 368,34 €, soit 27 % des dépenses (4 % en moins par rapport à 2018). Le coût d'une journée s'est élevé à 35,57 € par enfant. Le coût restant à la charge de la commune a été de 11,53 € par journée et par enfant.

Espace-jeux rencontre

En 2019, l'espace-jeux rencontre a fonctionné 134 heures. Le total des dépenses (salaires et charges, matériel, etc.) a été de 9 655 €. Les recettes se sont élevées à 190 € (la subvention de 1 000 € versée par le Conseil départemental n'a pas été reconduite en raison de la mise en place du RIPAME). Le reste à charge pour la commune a donc été de 9 465 €, soit 98 % des dépenses.



le chiffre

64

C'est le nombre de jeunes de 6 à 18 ans qui étaient inscrits cette saison dans un club du territoire de Fougères Agglomération pour pratiquer une activité sportive non proposée par les associations de Lécousse. L'aide de la commune s'est élevée à 18 € par jeune. Au total, la participation communale a donc été de 1 152 €.

➔ Accueil de loisirs : les tarifs 2020-2021

Quotient familial CAF / MSA	Tarifs journée (avec repas)	Tarifs demi-journée (sans repas)	Tarifs demi-journée (avec repas)
Lécousois			
QF 1 0 à 600 €	10.25 €	3.60 €	7.20 €
QF 2 601 € à 900 €	11.25 €	4.10 €	7.70 €
QF 3 901 € à 1 300 €	12.25 €	4.60 €	8.20 €
QF 4 + de 1 300 €	13.25 €	5.10 €	8.70 €

Les tarifs de l'accueil de loisirs, qui ont été validés par le Conseil municipal le 15 mai dernier, seront appliqués à compter du 6 juillet 2020 jusqu'au 7 juillet 2021.

et aussi...

Services périscolaires : les tarifs 2020-2021

Pour les enfants de Lécousse scolarisés à l'école primaire Montaubert :

Étude surveillée et/ou garderie : 1, 75 €

Garderie : 0, 90 €

Repas et garderie du midi : 4, 30 €

Le montant total s'élève à 4 590 € HT, soit 5 508 € TTC.

Signalons qu'il existe des applications mobiles et des sites Internet qui permettent de géolocaliser les DAE, afin de savoir où se trouve l'appareil le plus proche en cas de besoin.

Crédits scolaires : les montants 2020-2021

Quelques exemples pour les deux écoles :

- fournitures scolaires par enfant de Lécousse en maternelle ou élémentaire : 30, 60 €

- manuels scolaires en école élémentaire et matériel pédagogique en maternelle : 127 € (par classe)

- fournitures multimédia : logiciels 24 € (par classe), consommables 24 € (par classe maternelle) et 46, 80 € (par classe élémentaire)

- aide versée aux familles de Lécousse pour un séjour d'une semaine 35 € (écoles), aide aux voyages scolaires 50 € (collèges, lycées)

École Montaubert : rénovation d'une classe maternelle

Dans la continuité du programme de rénovation de l'école Montaubert, le Conseil municipal a validé les devis suivants pour la rénovation complète de la classe de grande section de maternelle, du bureau de direction et d'un local de service (électricité, luminaires avec le remplacement des plafonds et un renforcement de l'isolation, remplacement et électrification des volets roulants, réfection de l'ensemble des peintures) :

- entreprise Angenard (volets roulants, plafonds et isolation) pour un montant de 8 854, 50 € HT
- entreprise Gullient (électricité et luminaires)

pour un montant de 2 639, 25 HT
- entreprise Morin Peinture (peintures) pour un montant de 4 358 € HT

Le montant total des travaux s'élève donc à 15 851,75 € HT, soit 19 022,10 TTC.

Frais de fonctionnement : participation de la commune

La commune de Javené et l'OGEC de l'école Frédéric Ozanam de Saint-Sauveur-des-Landes ont sollicité pour leur école privée, où sont scolarisés trois enfants domiciliés à Lécousse (2 en CE2 à Javené et 1 en CM2 à Saint-Sauveur-des-Landes), une participation aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2019-2020. Le Conseil municipal a alloué à la commune de Javené une participation d'un montant de 708, 04 €, par application du coût par élève de l'école publique de Javené. Une participation de 376 € a été allouée à l'OGEC de l'école privée Frédéric Ozanam de Saint-Sauveur-des-Landes.

à noter



Accueil de loisirs : du 6 juillet au 31 août

Cet été, l'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 6 juillet au lundi 31 août inclus. Compte tenu du nombre de places limité, la structure accueillera prioritairement les enfants de 5 à 10 ans, à l'exception des enfants des personnels prioritaires (soignants, personnels d'établissement sociaux et médico-sociaux, pompiers, etc.) et des familles monoparentales avec activité professionnelle.

Les enfants seront répartis dans plusieurs salles communales, afin d'accueillir le plus grand nombre d'enfants possible. Contrairement aux années précédentes, il ne sera pas diffusé de programme d'animations, mais des activités respectant le protocole sanitaire (distanciation, pas d'échange de matériel, groupes de 12 enfants maximum, etc.) seront proposées chaque jour.

Renseignements au Pôle Enfance - Tél. 06 37 17 06 36
direction-enfance-jeunesse@lecousse.fr



→ Médiathèque : les événements

Le bilan 2019

Pendant toute l'année 2019, la médiathèque de Lécousse a proposé des animations variées : expositions, lectures du mercredi, accueil des scolaires, des groupes de l'IME, des assistantes maternelles, etc. Au total, la médiathèque a comptabilisé 469 lecteurs et enregistré 17 944 prêts de documents. Treize bénévoles ont assuré régulièrement les permanences et aidé au bon fonctionnement de l'établissement.

Une expo sur les abeilles

En mars dernier, avant le confinement, la médiathèque a accueilli une exposition sur les abeilles prêtée par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Cette expo a permis de sensibiliser les élèves des deux écoles sur l'importance des abeilles pour l'homme et les solutions à adopter pour que l'espèce survive.

La réouverture après la crise

Après plus de deux mois de fermeture due à la crise sanitaire, la médiathèque a rouvert ses portes avec des horaires modifiés : le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h, et le samedi de 10 h à 12 h 30. Les usagers peuvent emprunter des documents en respectant les gestes barrières



▼ Des enfants de l'accueil de loisirs lors d'une visite de l'exposition sur les abeilles, avant le confinement.

(distanciation physique, port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans, gel hydroalcoolique, pas de lecture ni de jeux vidéo sur place). Les documents empruntés sont mis en quarantaine pendant 7 jours avant d'être remis sur les étagères. Le délai d'emprunt est de 1 mois.

Un jeu familial

Comme l'an dernier, la médiathèque pro-

posera cet été un jeu familial à faire en plein air. L'équipe de bénévoles se mobilise pour photographier des choses insolites repérées dans les rues, sur les bâtiments publics, etc. Les participants devront sillonner la commune à la recherche de ces éléments et leur adresse. Les informations sur le jeu seront disponibles à la médiathèque à partir du mercredi 1^{er} juillet.

→ Anciens combattants : l'UNC conserve sa présidente

L'UNC 35 de Lécousse, qui rassemble actuellement 55 Adhérents dont 21 AFN, s'est réunie en assemblée générale le samedi 25 Janvier. Après avoir retracé les événements de l'année passée, la présidente Yvette Pelée de Saint Maurice a fait observer une minute de silence à la mémoire des deux adhérents décédés en 2019 : Jean-Yves Huard et Germaine Vannier.

La présidente a ensuite annoncé le programme 2020 : la commémoration de la victoire du 8 Mai 1945, la commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918, la commémoration cantonale de la fin de la guerre d'Algérie le 5 décembre à Combourtillé. Compte tenu du contexte, l'assemblée générale

statutaire à Saint-Grégoire le samedi 18 avril avec les porte-drapeaux n'a pu se tenir, de même que le méchoui annuel prévu le dimanche 28 juin.

Puis ce fut l'élection du nouveau bureau. Présidente : Yvette Pelée de Saint Maurice ; Vice-président : Yves Coupeau ; Trésorier : Victor Briand ; Trésorier adjoint : René Delaunay ; Secrétaire : Jean-Pierre Legros ; Secrétaire adjoint : Julien Janvier ; Membres : Philippe Feuvrier, Roger Taburet, Henri Souvenet ; Président d'honneur : Jean Pelée de Saint Maurice. Porte-drapeau AFN : Yves Coupeau ; Suppléant : Louis Poras ; Porte-drapeau Soldat de France : Denis Deleurme ; Suppléant : René Delaunay.



▼ De gauche à droite, au 1^{er} rang : Victor Briand, Yvette Pelée de St Maurice, René Delaunay - 2^{ème} rang : Julien Janvier, Jean-Pierre Legros, Henri Souvenet - 3^{ème} rang : Philippe Feuvrier, Roger Taburet, Yves Coupeau.



→ Cérémonie : les derniers vœux de Bernard Marboeuf

Le samedi 21 décembre, la traditionnelle cérémonie des vœux a revêtu un caractère particulier, puisque ce fut la dernière de Bernard Marboeuf en tant que maire. Nommé adjoint dès son entrée au Conseil municipal en 1983, il occupait le poste de premier magistrat depuis 1989. « Avec les adjoints et les conseillers municipaux, nous avons maintenu l'unité de la commune » a-t-il déclaré dans son discours. « Nous avons travaillé sur un temps long, ce qui nous a permis de transformer notre commune, de la structurer pour accueillir de nouvelles populations et de développer les services. Lécousse a tenu toute sa place au sein de la Région Bretagne, du Département et de Fougères Agglomération. »

Il s'est ensuite adressé avec émotion aux Lécousois. « Vous m'avez accordé une large confiance et nos rapports ont toujours été respectueux et cordiaux. Je vous remercie très sincèrement pour le soutien constant aux projets et aux réalisations. Je remercie les élus municipaux et le personnel communal pour leur sens du service public, du bien commun et pour la bonne entente. Je



remercie les associations pour les animations et l'accompagnement des jeunes et des aînés. Je remercie les enseignants et le personnel de nos deux écoles et de l'IME pour la qualité de leur travail et leur grand professionnalisme. Je remercie les chefs d'entreprises, artisans et commerçants pour les relations cordiales et le partenariat efficace en faveur de l'emploi et du développement économique. Le dynamisme de notre

commune est dû à vous tous, là où est votre mission et votre travail. Durant ces années, nous avons fait communauté. Chacun a apporté sa pierre à cette construction. »

Après avoir conclu son discours en souhaitant à Lécousse « unité, confiance et prospérité », Bernard Marboeuf a été salué par un tonnerre d'applaudissements.

→ La médaille d'honneur de Lécousse pour 10 élus



Le 28 février, à l'issue du dernier Conseil municipal de la mandature, la médaille d'honneur de Lécousse a été remise aux conseillères et conseillers présents à cette réunion et qui n'ont pas sollicité un nouveau mandat. Monsieur le Maire a ainsi remis cette médaille à : Anne-Sophie Gautier (1 mandat), Judith Gueffen (1 mandat), Clotilde Raite (2 mandats), Évelyne Feuvrier (3 mandats), Noël Demazel (3 mandats), Daniel Tancerel (4 mandats), Maryvonne Février (5 mandats), Paul Mugnier (5 mandats) et Joseph Pellen (5 mandats).

Anne Perrin, 1^{ère} adjointe, a remis à Bernard Marboeuf la médaille d'honneur pour ses 6 mandats au service de la commune, dont 5 en tant que maire.

▼ Anne Perrin remet la médaille d'honneur à Bernard Marboeuf.

➔ Médailles : un agent et trois élus décorés

À l'issue de la cérémonie des vœux, un agent et trois élus ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale : Marielle Pennetier, Maryvonne Février, Paul Mugnier et Joseph Pellen.

Marielle Pennetier

Marielle Pennetier a reçu la médaille d'or pour 35 années de service à l'école Montaubert. Entrée au groupe scolaire en 1984 pour y effectuer des remplacements ponctuels sur des postes d'ATSEM et d'entretien, elle a été titularisée en qualité d'agent d'entretien en septembre 1995. Elle a terminé sa carrière au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. « Cette médaille honore votre beau parcours professionnel auprès des enfants, ainsi que vos grandes qualités humaines » a souligné Monsieur le Maire.

Maryvonne Février

Maryvonne Février a reçu la médaille Vermeil pour 30 années de mandat au service de la commune. Éluë au Conseil municipal pour la première fois en 1989, elle a été membre de nombreuses commissions, dont « Jeunesse, Enfance et Éducation » et « Culture, Animation et Cadre de vie ». Elle a été membre du CCAS de 2008 à 2020. « Vous vous êtes engagée dans la vie municipale avec beaucoup de cœur et vous avez été un fidèle soutien » a confié Bernard Marboeuf. « Je tiens aussi à souligner votre dynamisme permanent. »

Paul Mugnier

Élu conseiller municipal pour la première fois en 1989, Paul Mugnier a également



▼ De gauche à droite, Suzanne et Joseph Pellen, Monsieur le Maire, Paul Mugnier et son épouse, Maryvonne Février et son époux, Marielle Pennetier.

reçu la médaille Vermeil (30 ans). Au cours de ses 5 mandats, il a été membre des commissions « Aménagement et développement durable », « Journal municipal », « Aménagement, travaux et sécurité », « Finances », « Éducation », etc. « Tu as servi Lécousse avec constance et rigueur » a souligné Monsieur le Maire. « Je dois également souligner ton apport important dans le domaine de l'informatique communale. Je te remercie pour tout ce que tu as fait et aussi pour les relations humaines que tu as tissées avec les équipes depuis 1989. »

Joseph Pellen

La médaille Vermeil (30 ans) a également

été remise à Joseph Pellen. Nommé 3^{ème} adjoint dès son entrée au Conseil municipal en 1989, il a été 1^{er} adjoint de 1995 à 2014. Il a présidé notamment les commissions « Finances », « Éducation » et « Journal municipal ». Il a aussi représenté la commune au sein de nombreux organismes, dont le SIVU Transport Urbain Fougerais. Il a été vice-président du CCAS de 2008 à 2020. « Nous avons noué des relations respectueuses et de confiance. Tout au long de ces années, tu auras été un pilier » a confié Monsieur le Maire. « Je n'oublie pas non plus ton travail d'historien de la commune, que tu exerces avec compétence et rigueur. Tu as bien mérité la reconnaissance des Lécousois. »

➔ Personnel communal : le départ à la retraite d'Odile Michel



Le 22 janvier, la réunion annuelle des employés municipaux a été l'occasion de fêter le départ à la retraite d'Odile Michel, qui a travaillé à la cantine de l'école Montaubert pendant plus de 30 ans. La commune lui a offert un magnifique vélo en guise de cadeau de départ.

Née à Lécousse, Odile Michel est entrée au groupe scolaire Montaubert en septembre 1989, en tant qu'auxiliaire contractuelle en remplacement au service cantine. En septembre 1994, elle a été titularisée en qualité d'agent d'entretien, puis reclassée dans le grade d'agent d'entretien qualifié en septembre 2000. En janvier 2007, elle a été intégrée dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Elle a terminé sa carrière au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

▼ De gauche à droite : Yannick Le Bras, directeur de l'école Montaubert, Monsieur le Maire, Odile Michel et son époux Yvon.

Tarifs communaux : l'actualisation 2020

Salle Emeraude

Vin d'honneur _____	57,00 €
Réunion _____	57,00 €
Buffet froid _____	83,00 €
Chèque caution _____	100,00 €

Salle Belle Île

Vin d'honneur _____	37,00 €
Réunion _____	37,00 €
Buffet froid _____	52,00 €
Chèque caution _____	100,00 €

Espace Irène Frain - Hall d'exposition

Location pour une journée _____	25,00 €
Location pour une semaine _____	88,00 €
Location au-delà d'une semaine _____	68,00 €/semaine
Chèque caution _____	100,00 €

Salle Hermine (la location de vaisselle dépend du nombre de couverts)

● Associations de Lécousse

Salle sans cuisine _____	176,00 €
Salle avec cuisine _____	284,00 €
Retour le lendemain _____	156,00 €
Vin d'honneur avec verres _____	184,00 €
Sono _____	30,00 €
Ecran _____	30,00 €

● Particuliers de Lécousse

Salle _____	288,00 €
Cuisine _____	92,00 €
Retour le lendemain avec cuisine _____	155,00 €
Sono _____	30,00 €
Ecran _____	30,00 €

Cimetière

Concession 30 ans _____	330,00 €
Concession 50 ans _____	530,00 €
Concession 30 ans enfant _____	gratuit
Columbarium 15 ans _____	430,00 €
Columbarium 30 ans _____	530,00 €
Caveau provisoire (forfait location) _____	55,00 €

Vélos à assistance électrique

Location 3 mois _____	75,00 €
Location 6 mois _____	135,00 €
Location 1 an _____	250,00 €
Chèque caution _____	150,00 €

Services administratifs : l'activité 2019

	2018	2019
FORMALITES		
Photocopies (public et associations)	1058	1928
Recensements militaires (jeunes de 16 ans)	55	51
Inscriptions sur liste électorale	51	81
Demandes de logements locatifs	30	15
Autorisations de fermeture de cercueil	171	144
Autorisations de crémation	36	36
Achats de concession au cimetière	7	10
ÉTAT-CIVIL		
Naissances	27	23
Mariages	13	12
Décès (de personnes domiciliées à Lécousse)	16	20
PACS	14	9
C.C.A.S. (action sociale)		
Participants de + de 70 ans au repas annuel	208	206
Aides aux familles pour la restauration scolaire	89 enfants	77 enfants
Dossiers d'aide sociale	11	10
URBANISME		
Permis de construire Pour un nombre de logements nouveaux	41	54
Déclarations de travaux	67	83
COMPLEXE CULTUREL		
Réservations salle Hermine	55	51
Réservations salle Emeraude	179	181
Réservations salle Armor	96	121
Réservations salle Belle-Ile	98	89

Etat-civil

Naissances du 27 décembre 2019 au 4 mai 2020

27 décembre 2019 : Malo BARRIER - 15, rue Marie-Angèle Duval
 19 février 2020 : Eli HELBERT - 7, rue des sablières
 5 février 2020 : Eliaz DEVILGERARD - 27, rue Claude Debussy
 29 février 2020 : Elyott HAAS - 9, rue des Bûcherons
 2 mars 2020 : Célestine GÉRAUD VASQUES - 25, rue Marie-Angèle Duval
 23 mars 2020 : Gabin JOHAN - 48 rue Camille Claudel
 28 mars 2020 : Lyes GILLAUX - 18 boulevard de Bliche
 31 mars 2020 : Margaux POISSON - 23 rue Paul Gauguin
 12 avril 2020 : Louis BOUVIER - 12 rue de Folleville
 4 mai 2020 : Carly HAMARD - 18, la Guiberdière

Mariage

29 février 2020 : Anthony VALLI et Jessica CALVET
 8, rue Pierre Waldeck Rousseau

Décès du 19 novembre 2019 au 23 mai 2020

19 novembre 2019 : Franck CAMPION - 11, rue Adélaïde Daligaut
 27 novembre 2019 : Jean-Yves MARTIN - 5, rue des Potiers
 29 janvier 2020 : Bernard RIVERRAIN - 3, rue des Bourreliers
 18 février 2020 : Janine DESPAS née TOUCHEFEU - 17, rue de la Guillardière
 21 mars 2020 : Odile MADIOT DE Kerdrean née CROSNIER - La Pilais
 28 avril 2020 : Raymond BOUGEARD - 4 hameau des Cordiers
 23 mai 2020 : Méliida GLEDEL née POULAIN - 18 rue du Grand Pré

Les permis de construire

- SCI CHAMALO - 13 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation locative. Arrêté du 21/11/2019.
- M. et Mme TARLET Jean-Paul et Danielle - 5 rue Saint-Brieuc : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 19/11/2019.
- M. et Mme PLANES Jérémy et Justine - 4 rue Saint-Patern : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 03/01/2020.
- M. LE PECHOUX Vincent et Mme PIARROT Brigitte - 42 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 21/11/2019.
- M. et Mme N'GUYEN DUC LONG Gérard et Annick - 3 boulevard de la Motelle : transformation d'une dépendance en surface habitable. Arrêté du 16/01/2020.
- Mme LORE Carole - 1 rue Sainte-Sève : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 22/11/2019.
- M. et Mme GOHIER Pascal et Danièle - 6 rue Saint-Corentin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 13/12/2019.
- M. JULOU David - 25 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 16/01/2020.
- M. CHATAIGNERE Florian et Mme BEAUCHÉE Noémie - 2 rue Saint-Patern : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 27/01/2020.
- M. et Mme SALL Papa et Maïmouna - 21 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 17/12/2019.
- M. MAUDUIT Jordan et Mme TIMONNIER Marie - 5 rue Saint-Corentin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 16/01/2020.
- M. GOBY Florian - 17 rue du Pont-Sec : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 17/01/2020.
- M. PEIELLON Boris et Mme BONNIN Léa - 27 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 27/01/2020.
- M. et Mme DESANCE Pierre et Claire - Rue Marie Angèle Duval : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 19/02/2020.
- M. COLLIN Yves et Mme BELLOIR Elodie - 32 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 11/02/2020.
- M. et Mme AUBARD Arnaud et Elodie - 11 rue Camille Claudel : modification des clôtures et la construction d'un abri de jardin. Arrêté du 02/04/2020.
- M. JOHAN Adrien et Mme DAGNET Cécile - 48 rue Camille Claudel : ajout d'un abri de jardin, d'une terrasse et la modification de la clôture et des enduits dans le prolongement de la clôture. Arrêté du 02/04/2020.
- M et Mme GUYARD Arnaud et Josiane - 38 rue Camille Claudel : modification du type de couverture. Arrêté du 16/03/2020.
- SCI CELIAURA - 5 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 09/04/2020.
- M et Mme MEBARKI Patrick et Véronique - 23 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 02/04/2020.
- M. COLLIN Yvon et Mme BREGAINT Josiane - 7 rue Saint-Patern : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 02/04/2020.
- SCI LEANDRE - 35 rue de la Butte : modification de la façade ouest et l'extension de l'atelier. Arrêté du 02/04/2020.
- M. BUFFET Jean-François - 12 rue Sainte-Sève : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 09/04/2020.
- M. et Mme GUERIN Gilles et Dominique - 6 rue Saint-Patern : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 16/04/2020.
- M. BORDAGE Bertrand et Mme SIMON Lucile - 17 rue Elisa Mercoeur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 28/04/2020.
- M. GARZON Yoann - 2 allée de la Basse Bayette : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 28/05/2020.



Les déclarations préalables

- M. BLANCHARD Didier - 9 rue Sophie Trébuchet : installation d'un grillage, de plaques de béton de soutènement et d'un portillon. Arrêté du 22/11/2019.
- M. POUGEOLLE Serge - 7 boulevard de la Motelle : construction d'une extension de l'habitation. Arrêté du 4/12/2019.
- M. BERTIN Jérôme - 21 La Hamelinais : construction d'un muret de clôture. Arrêté du 28/11/2019.
- Mme MICHEL Jacqueline - 11 rue Sophie Trébuchet : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 19/12/2019.
- M. GUERIN Bernard - 25 rue Mozart : installation d'une pergola et d'une clôture. Arrêté du 21/11/2019.
- Mme MARAND FRANCO Diana - 7 allée Jean Moulin : installation d'un muret et d'un portail. Arrêté du 13/12/2019.
- M. PETIT Sylvain - 2 rue des Celtes : installation d'une pergola bioclimatique. Arrêté du 13/12/2019.
- M. CHESNAY Kévin - 11 boulevard André Malraux : construction d'une extension à la maison d'habitation. Arrêté du 27/01/2020.
- SCI ZMD - 68 boulevard de Bliche : construction d'une extension de la maison d'habitation. Arrêté du 17/12/2019.
- M. et Mme COLLIN Hervé et Marie-Chantal - 16 rue Camille Claudel : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 13/01/2020.
- M. BRIERE Jean-Yves - 7 rue Marcel Cerdan : construction d'un abri à vélo. Arrêté du 16/01/2020.
- M. GOSSAY Stéphane - 8 rue de la Croix Dorée : construction d'une extension de la maison d'habitation. Arrêté du 28/02/2020.
- M. ROUSSEAU Guillaume - 11 rue Saint-Yves : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 29/01/2020.
- M. PARLOT Alain - 9 Passage du Manoir : construction d'une extension de la maison d'habitation. Arrêté du 28/02/2020.
- M. SERRAND Louis - 2 rue de l'Aiguillon : installation d'un muret de clôture. Arrêté du 09/02/2020.
- M. et Mme MIRAMBEAU Hugues et Catherine - 8 Impasse des Rochelettes : installation d'une pergola et modification des clôtures. Arrêté du 11/02/2020.
- M. LE NORMAND Pascal - La Porcherie : installation d'une piscine. Arrêté du 28/02/2020.
- M. FOUQUE Yves - 24 rue Camille Claudel : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 19/02/2020.
- SCI LEANDRE - 35 rue de la Butte : mise en place d'une clôture et d'un portail. Arrêté du 29/02/2020.
- M. GILLES Dominique - 14 rue des Bûcherons : installation d'une véranda. Arrêté du 25/03/2020.
- M. RIBETTE Fabrice - 5 rue Paul Gauguin : réalisation d'une extension de la maison d'habitation. Arrêté 25/03/2020.
- M. FOUCAULT Matthieu et Catherine - 5 rue Jeanne Laurent : extension d'une habitation. Arrêté du 02/04/2020.
- M. ROBERT Philippe - 3 allée de la Haute Garenne : extension de l'habitation existante. Arrêté du 25/03/2020.
- M. FAUCHON Denis - 1 rue Camille Claudel : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 09/04/2020.
- Mme DELAHYE Catherine - 2 rue de l'Euclie : remplacement des portes d'entrée par des portes fenêtres. Arrêté du 12/03/2020.
- M. et Mme MIKAYELIAN Surik et Lilit - 20 rue Pierre Beylet : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 28/04/2020.
- M. GARZON Yoann - 2 allée de la Basse Bayette : installation d'une clôture. Arrêté du 18/05/2020.
- Mme DELCOURT Marie-Annick - 16 rue Jeanne de France : installation d'une clôture, d'un portillon et d'un muret de soutènement. Arrêté du 18/05/2020.
- M. JAMES Nicolas - 1 boulevard de la Côte du Nord : installation de quatre fenêtres de toit. Arrêté du 18/05/2020.
- M. GOMET Michel - 8 rue du Clos Fontaine : remplacement d'une haie par une clôture. Arrêté du 18/05/2020.
- M. BOUDET Pierrick - 17 rue Hector Berlioz : remplacement d'un abri de jardin par un nouvel abri de jardin. Arrêté du 07/05/2020.
- M. CHEREL Joseph - 19 rue du Châtaignier : bardage d'un pignon en lamé PVC blanc. Arrêté du 18/05/2020.
- M. BRIERE Jean-Yves - 7 rue Marcel Cerdan : installation d'une clôture et la suppression d'une haie. Arrêté du 18/05/2020.
- M. COTTO Sylvain - 2 allée Jean Moulin : peinture des façades. Arrêté du 18/05/2020.



Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le mardi et le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville, 1 parvis des Droits de l'homme- 35133 Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05- Fax : 02 99 99 61 24

<http://www.lecousse.fr> - mairie@lecousse.fr

Les n°s utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagoguet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cyril Lucas, psychologue-psychanalyste
06 81 36 03 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné

02 99 17 47 87 à Fougères

Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8 h à 20 h

- les jours fériés de 10 h à 12 h

Ces travaux sont interdits les dimanches.

ENTREPRISE

POMMEREUL

02.99.99.43.40

www.pommereul.com

**Installation
Dépannage
Magasin**

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



**3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE**



**Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale**

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE

06 80 99 40 14 - 02 99 94 86 19

cvb.rogerlestas@orange.fr



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture
- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins

SURF
Service Urbain de la Région Fougèraise

N'hésitez plus !

50%

**de votre abonnement
pris en charge
par votre employeur**

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES



Boulangerie



L'Espace Vert



Fruits et légumes



Boucherie



Traiteur



Poissonnerie

Pour toute commande au rayon Traditionnel : 02 99 94 80 00

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES

ZAC Le Parc
35133 LÉCOUSSE
02 99 94 80 00